

**Groupe de travail sur la déontologie – Liste des recommandations**

N°	Mesures recommandées	Modalités de mise en œuvre	Responsables de la mise en œuvre	Calendrier de la mise en œuvre
<b>Gouvernance, coordination et pilotage</b>				
30	Faire de la déontologie un élément du recrutement de la personne qui assurera les fonctions de directeur- administrateur de Sciences Po.	Fiche de poste du futur directeur – administrateur	Comité de sélection	Mai 2021
5 a	<p>Prévenir les risques de conflits d'intérêt en « montrant que l'exemple vient d'en haut » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Introduire un dispositif de déclaration d'honneur pour les membres des conseils, du COMEX et les personnes désignées par le directeur de l'IEP en vertu de l'article 38 du règlement intérieur de l'IEP.</li> <li>- Assortir les convocations aux conseils et autres instances délibératives d'un document invitant chacun à vérifier si elle n'est pas en position de conflit d'intérêts, privés ou publics, pour l'un des points à l'ODJ de l'instance et, en cas de réponse positive, à le signaler en début de réunion et à sortir de la salle de réunion le temps de l'examen de ce point.</li> </ul>	<p>Modèle de déclaration sur l'honneur à remplir</p> <p>Adapter les convocations aux instances</p>	<p>SG (préparation du modèle) / membres des conseils</p> <p>SG</p>	Mai 2021
22b	Compléter les règlements intérieurs de l'IEP et de la FNSP de sorte à rendre la charte de déontologie applicable à tous.	Modification des règlements intérieurs	SG (préparation) / conseils	2021
29	Adapter les décrets portant statuts de la FNSP et de l'IEP pour introduire un dispositif de suspension provisoire, voire de démission d'office, d'un membre des instances décisionnelles et de la commission de déontologie ayant manqué à ses obligations déontologiques	Révision des décrets	Direction / MESRI	2022
16	<p>Mettre en place une cartographie des risques déontologiques en trois temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formaliser d'ici le mois de décembre 2021 un premier jet de cartographie des risques déontologiques identifiés pour chaque structure et instance de Sciences Po</li> </ul>		SG (cellule de performance et d'audit)	

N°	Mesures recommandées	Modalités de mise en œuvre	Responsables de la mise en œuvre	Calendrier de la mise en œuvre
	<p>puis mise en commun de ce travail à l'échelle de l'établissement afin d'en faire un outil de son pilotage</p> <p>- Envisager une mise à jour du document en 2023, toujours dans une approche bottom-up, afin de consolider le document, et prévoir ensuite un renouvellement annuel de l'exercice afin d'actualiser la perception des risques au sein de l'Institution et inscrire le point à l'ordre du jour des instances ;</p> <p>- Soumettre la démarche à une évaluation externe.</p>	<p>Premier jet de cartographie (élaboration bottom-up)</p> <p>Mise à jour du document</p> <p>Evaluation externe</p>	<p>+ toutes les entités de Sciences</p> <p>Idem</p> <p>HCERES, OFIS</p>	<p>Décembre 2021 au plus tard</p> <p>1er semestre 2023</p>
24	<p>Développer le partage de bonnes pratiques entre écoles, centres de recherche, départements, laboratoires et directions pour en faire un outil de cohérence et cohésion de l'institution et de sa communauté.</p>	<p>Approche managériale de la direction</p> <p>Inscrire la déontologie dans l'agenda des « réunions de direction » (dans les structures, DIREX, conseil décanal, etc.)</p>	<p>Directeur</p> <p>COMEX – école / centres et laboratoires de recherche / département / direction</p>	<p>Dès sa nomination</p> <p>Mai 2021</p>
12	<p>Désigner des référents de proximité « protection des données » dans les écoles, centres de recherche et services en capacité d'apporter un éclairage de premier niveau à leurs interlocuteurs et formaliser des espaces d'échanges entre la DPO et les acteurs en charge de la protection des personnes.</p>	<p>Désigner des référents « protection des données »</p> <p>Animation du réseau des référents</p> <p>Formaliser les échanges entre acteurs en charge de la protection</p>	<p>Toutes les structures de Sciences Po</p> <p>DPO</p> <p>Direction</p>	<p>1er semestre 2021</p> <p>Idem</p>
14	<p>Associer dans toute la mesure du possible la DAJAM et la DSD à l'élaboration des « conventions de partenariats » afin d'en mesurer précisément les contreparties</p>	<p>Validation des conventions de partenariats par la DAJAM</p>	<p>DAJAM / DSD / Ecole/ Centres de recherche</p>	<p>Mai 2021</p>

N°	Mesures recommandées	Modalités de mise en œuvre	Responsables de la mise en œuvre	Calendrier de la mise en œuvre
	éventuelles et partager les bonnes pratiques à l'œuvre au sein de l'établissement en matière de financement de la recherche et des programmes pédagogiques.	Séminaires de directeur d'école, de centre de recherche	DFI / DS / Ecoles / Centre de recherche	Mai 2021
<b>Ressources humaines</b>				
6	Engager un travail de réflexion sur la politique de cumul de fonctions applicable au sein de l'établissement au regard des risques de conflits d'intérêt susceptibles de se poser et sur les règles en matière de cumul d'activités extérieures à Sciences Po lorsque cette question n'est pas tranchée par la loi.	Réflexion sur les cumuls de fonction en interne  Réflexion sur les cumuls d'activités extérieures	GT <i>ad hoc</i> + commission de déontologie	1er semestre 2022  2ème semestre 2022
7	Formaliser au moment du recrutement des vacataires leur engagement à respecter les principes déontologiques et s'assurer de son respect lors de leur évaluation.	Systématiser les entretiens de recrutement Décision collégiale de recrutement Adaptation du modèle de lettre d'engagement Ajuster les formulaires d'évaluation des enseignements	DFI / Ecoles  Ecoles  Direction de la formation initiale / DRH Direction de la scolarité	Mai 2021
22	Personnaliser l'engagement déontologique - en invitant tout nouvel entrant à Sciences Po (salarié / fonctionnaire ; étudiants ; partenaires) à s'engager à respecter les principes déontologiques édictés par la charte de déontologie de Sciences Po ;	Elaboration des fiches de postes Adaptation de la trame des contrats et lettres d'engagement pour y	DRH / managers  DRH / DFI	Mai 2021  Mai 2021

N°	Mesures recommandées	Modalités de mise en œuvre	Responsables de la mise en œuvre	Calendrier de la mise en œuvre
	- en complétant la grille de l'entretien professionnel annuel d'une question relative à la prise en considération des enjeux déontologiques.	insérer une référence à la charte de déontologie Ajouter la charte de déontologie dans le dossier d'inscription à Sciences Po Adapter convention d'objectifs et de moyens des associations Adapter le cahier des clauses particulières Adaptation de la trame de l'entretien d'évaluation	Direction de la scolarité / école de la recherche  Direction de l'engagement et des campus DAJAM  DRH	Eté 2021  Prochaine rentrée  Mai 2021  2021
23	Développer les formations en matière de déontologie auprès de toutes les composantes de la communauté de Sciences Po, en veillant à ce que ces formations soient les plus pratiques et didactiques possibles et les plus adaptées au public visé.	Elaboration d'un catalogue de formations	Commission de déontologie / DRH	2022
1	Mettre en place des formations sous forme de mises en situation à l'attention des personnels pédagogiques et administratifs au contact des étudiants sur la façon de gérer les relations interpersonnelles avec ces derniers.	Formations ciblées	DRH - Direction de la formation initiale	2ème semestre 2021
10	Clarifier et faire connaître la doctrine relative à la protection fonctionnelle ouverte aux titulaires de fonction / membres de la communauté Sciences Po.		Commission de déontologie / DRH	1er semestre 2022 au plus tard
<b>Recherche</b>				
2	Dresser un état des lieux précis et rigoureux du respect effectif des dispositions du code de la recherche sur les pratiques doctorales par chaque structure de Sciences Po concernée et mettre en place une politique commune du suivi doctoral au sein de	Recensement des pratiques à l'œuvre en	Ecole de la recherche	Mai 2021

N°	Mesures recommandées	Modalités de mise en œuvre	Responsables de la mise en œuvre	Calendrier de la mise en œuvre
	Sciences Po, sous la coordination de l'Ecole de la recherche en veillant à bien asseoir son rôle d'école doctorale conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, dans un souci de mise en conformité et d'harmonisation des pratiques doctorales (droits et devoirs des doctorants et directeurs de thèse, comité de suivi, outils de médiation et de résolution des conflits, formations, respect des règles en matière de RGPD, etc.).	matière de suivi doctoral et régularisation éventuelle		2ème semestre 2021
8	Engager à l'échelle de la direction scientifique des échanges de bonnes pratiques entre centres de recherche et laboratoires sur les conditions de recrutements et les droits et obligations de recrutement des chercheurs ne relevant pas de la faculté permanente.		Direction scientifique / centres de recherche / DRH	2021
13	Ne pas réduire la problématique de la gestion des données de la recherche à des enjeux de conformité mais engager une réflexion collective sur les standards à mettre en œuvre en matière de consentement et de publication de données et développer les modules de sensibilisation à ces enjeux auprès des membres de la communauté scientifique, avec une attention pour les doctorants.	Intégration d'éléments relatifs au consentement dans la charte de déontologie de la recherche	Direction scientifique	Mai 2021
<b>Chartes de déontologie et règles déontologiques</b>				
15 a	Recenser l'ensemble des documents susceptibles d'avoir un contenu déontologiques existant dans l'établissement afin de les réunir dans un corpus commun (page unique accessible sur le site Internet et sur l'Intranet de Sciences Po).	Recensement des outils	Toutes les entités / SG / commission de déontologie	Mai 2021
17	Mieux articuler les dispositifs de déontologie entre eux, en faisant de la charte de déontologie commune un dispositif chapeau énonçant des principes applicables à un grand nombre de membres de la communauté Sciences Po (y compris les étudiants), en renvoyant vers documents plus ciblés (charte de déontologie de la recherche,	Elaboration de fiches pratiques	Clinique du droit + commission de déontologie	2021

N°	Mesures recommandées	Modalités de mise en œuvre	Responsables de la mise en œuvre	Calendrier de la mise en œuvre
	charte des financements, autres chartes, règlement de la vie étudiante, etc.) et vers des fiches et exemples concrets.			
18	Lancer sans tarder le processus de révision de la charte de déontologie commune à l'IEP et à la FNSP afin d'envisager son adoption à la fin du 1er semestre 2022 et inviter les instances décisionnelles à se prononcer tous les ans, à l'occasion de l'examen du rapport d'activité annuel de la commission de déontologie, sur d'éventuelles modifications du texte suggérées par la direction de Sciences Po ou la commission de déontologie elle-même.	Nouveau projet de charte Concertation  Rapport d'activité et présentation au CA, CI, CVEF	SG / GT <i>ad hoc</i> Avis CA, CI, CVEF, commission de déontologie  Commission de déontologie	2ème semestre 2021  Tous les ans
9	Affirmer l'attachement de Sciences Po à la liberté académique et au respect mutuel dans la charte de déontologie.	A l'occasion de la révision de la charte	SG	2ème semestre 2021
4	Rappeler les « règles du jeu » relatives au respect dû à chacun dans les différents espaces d'échanges internes à l'établissement (cours, instances décisionnelles, groupes de promotion, etc.).	Introduire une référence à ce principe dans tous les syllabus  Elaboration de règles de modération des groupes de promotion  Adaptation des règlements intérieurs de l'IEP et de la FNSP (règle de confidentialité des débats)	Direction de la formation initiale / écoles  Direction de l'engagement et des campus / Associations  SG	2ème semestre 2021  2022
19	Adopter la charte de déontologie de la recherche dès que possible et idéalement avant la fin du 1er semestre 2021.	Finalisation de la charte	Conseil scientifique	1er semestre 2021 idéalement

N°	Mesures recommandées	Modalités de mise en œuvre	Responsables de la mise en œuvre	Calendrier de la mise en œuvre
20	Prévoir un examen régulier de la charte d'acceptation des financements publics et privés.	Mise à jour de la charte	DSD	2022
3	Expliciter davantage auprès des employeurs et maîtres de stage des étudiants et doctorants les attentes de l'établissement à leur égard (au moment du dépôt des offres, et dans les conventions de partenariat et de stage) et développer les canaux de remontées d'information et de veille sur ce qui se passe à l'extérieur.	Adapter les conventions de stage  Préciser sur la plateforme de dépôt des offres de stages et d'emplois les principes déontologiques que doivent respecter les personnes déposant une offre  Désigner des points de contact (si possible)	Sciences Po Carrières        Collège universitaire écoles	2ème semestre 2021
<b>Instances en charge de la déontologie</b>				
25	Revoir la composition et le fonctionnement de la commission de déontologie commune à l'IEP et à la FNSP afin qu'elle assume les fonctions de « référent déontologue », de « référent lanceur d'alerte », de « référent laïcité » et de manière générale de signalement des difficultés qui se posent en termes de déontologie au sein de Sciences Po, hors VSS, discrimination et harcèlement :  - en élargissant de trois à cinq à neuf personnes le nombre de ses membres, en veillant à ce qu'ils soient désignés non seulement pour leurs compétences en matière de déontologie mais aussi pour leur qualités d'écoute, d'éthique personnelle et d'indépendance au regard des enjeux de pouvoir et en veillant à ce qu'une majorité d'entre eux soient des personnalités extérieures à Sciences Po ou ayant eu des expériences à l'extérieur de Sciences Po ;	Modification des décrets  Modification des règlements intérieurs  Concertation    Désignation du président et des membres de la commission dans son format renouvelé	Direction / MESRI  SG / Conseils   Conseils et instances paritaires  Direction / Conseils	2022

N°	Mesures recommandées	Modalités de mise en œuvre	Responsables de la mise en œuvre	Calendrier de la mise en œuvre
	<p>- en ouvrant la saisine de la commission aux étudiants et aux personnes titulaires de fonction n'étant pas personnellement concernées par les difficultés en question ;</p> <p>- en professionnalisant le suivi et le traitement des demandes de conseil et d'avis et des alertes et signalements (adoption d'un règlement intérieur, mise en place d'un registre des alertes au sens de la loi Sapin 2, garantie de l'anonymat et de la protection des lanceurs d'alerte, nomination d'un chargé de mission auprès de la commission).</p>	<p>Désignation d'un chargé de mission</p> <p>Adoption d'un règlement intérieur</p> <p>Mise en place d'un registre des alertes</p>	<p>Direction</p> <p>SG/ chargé de mission</p> <p>DPO</p>	
25	Désigner des correspondants « déontologie » dans chaque structure		Toutes les structures	2ème semestre 2021
11	Désigner sans tarder un référent intégrité scientifique auprès de la direction scientifique.		Conseil scientifique	1er semestre 2021
26	Mieux faire connaître la doctrine du comité de la déontologie de recherche afin de favoriser l'appropriation des enjeux de déontologie de la recherche auprès des chercheurs		Conseil scientifique / DPO	
<b>Procédures disciplinaires</b>				
27	Professionnaliser la phase d'enquête préalable à l'engagement de la procédure disciplinaire.	Recrutement d'un magistrat vacataire pour répondre à cette mission	SG	1er semestre 2021
28 a	Renforcer la lisibilité du dispositif disciplinaire en soumettant tous les ans aux instances décisionnelles de Sciences Po un bilan de l'activité disciplinaire, à l'occasion de la présentation du rapport d'activité de la commission de déontologie.		Sections disciplinaires / DRH	



N°	Mesures recommandées	Modalités de mise en œuvre	Responsables de la mise en œuvre	Calendrier de la mise en œuvre
		d'intégration, modules de rentrée		
28b	Publier sur l'Intranet une présentation détaillée des procédures disciplinaires et des sanctions applicables à chaque catégorie de personnel.		DRH /direction de la communication	2ème semestre 2021